

AIDE DE 100 EUROS AU BAFA-BAFD POUR LES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE PAR LE MINISTERE

Les jeunes ayant effectué une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023, pourront obtenir une aide exceptionnelle de 100 € pour leur formation BAFA ou BAFD.

Pour bénéficier de cette aide :

- Vous devez déposer une demande auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) par l'intermédiaire du téléservice ouvert à partir d'avril 2023 (**date limite de dépôt le 30 novembre 2024 inclus**).
- La demande doit être accompagnée de l'attestation de réalisation d'une formation Bafa ou Bafd (dûment remplie par l'organisme de formation et signée des deux parties).

Liens : <https://www.asp-public.fr/aides/aide-a-la-formation-bafa-bafd-dans-le-cadre-du-service-civique>

<https://www.service-civique.gouv.fr/le-mag/actualites/100eur-aux-volontaires-en-service-civique-pour-passer-le-bafa>

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

110 rue de Grenelle

75357 - Paris

<https://www.education.gouv.fr/>